

certificat de capacité de catégorie PA

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Membres d'équipage des bateaux de navigation intérieure

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **23/07/1991**

Mots clés : **permis de conduire**,
conduite de bateaux de navigation intérieure,
transport fluvial,
membres d'équipage de pont de bateau

Identification

Identifiant : **1883**

Version du : **22/03/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Code des transports : articles R. 4231-10 Arrêté du 19 décembre 2003 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de navigation intérieure

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Conduite d'un bateau à passagers non motorisé d'une longueur inférieure à quinze mètres, qui transporte des passagers en service saisonnier sur un parcours précis et limité à une section de voie d'eau non reliée au réseau communautaire ou à un plan d'eau restreint

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Néant

Descriptif général des compétences constituant la certification

Savoir conduire un bateau à passagers non motorisé d'une longueur inférieure à quinze mètres et être l'autorité à bord du bateau (conducteur)

Modalités générales

Le certificat de capacité s'obtient après un examen pratique (conduite d'un bateau) auprès de l'autorité compétente (centres instructeurs de la sécurité fluviale : DRIEA IF, DDTM 44, DDT 31, DDT 69, DDT 67, DDTM 59).

Le demandeur doit avoir 18 ans.

Public visé par la certification

Tous publics

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir 18 ans

Présenter un certificat médical attestant l'aptitude physique et psychique

Compétences évaluées

L'examen comporte une épreuve pratique d'une durée minimum de 30 minutes et portant sur le secteur de navigation emprunté, le type de bateau utilisé et sa sécurité. Cet examen se déroule sur le plan d'eau sur lequel le candidat naviguera et avec un bateau du même type que celui qu'il sera autorisé à conduire.

L'épreuve consiste en un parcours de conduite sur le plan d'eau sur lequel le candidat est destiné à naviguer, laissé à l'appréciation du jury d'examen.

Le candidat doit en toute circonstance, conserver la maîtrise du bateau et respecter les règles de navigation.

Pour les manoeuvres d'appareillage et d'amarrage, le candidat a la possibilité d'utiliser l'aide d'une tierce personne qui ne devra exécuter que les ordres qu'il lui donnera. Le jury d'examen apprécie les qualités du candidat en matière de commandement de l'équipage.

Le programme de l'épreuve pratique comporte les points suivants :

- vérification de la situation administrative du bateau ;
- embarquement et débarquement des passagers ;
- manoeuvres et conduite du bateau : appareillage, maintien du cap, accostage, ancrage, croisement et dépassement ;
- manoeuvre simulant le sauvetage d'une personne tombée à l'eau.

Au cours de l'épreuve, le candidat est interrogé sur les points suivants :

- les caractéristiques nautiques du plan d'eau emprunté ;
- les caractéristiques du type de bateaux qu'il est amené à conduire, sa sécurité spécifique et la sécurité de ses passagers ;
- la conduite à tenir dans des circonstances particulières, telles la chute d'un passager ou une voie d'eau.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

La validité est Temporaire

Jusqu'à 65 ans, ensuite prorogation annuelle sur présentation d'un certificat médical attestant l'aptitude physique et psychique

Possibilité de certification partielle : non

Certificateur(s)

- MEEM

Centre(s) de passage/certification

- DRIEA IF, DDTM 44, DDT 31, DDT 69, DDT 67, DDTM 59

Matérialisation officielle de la certification :
carte sécurisée

Plus d'informations

Statistiques

Très peu de délivrances annuelles, un permis plaisance étant suffisant pour conduire ce type de bateau

Autres sources d'information

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-certificats-de-capacite-pour,13429.html>